

Légation de Suisse ,

Faites au Gouvernement la communication  
suivante: En vue du maintien de la neutralité, le pas-  
sage de tous aérostats et appareils aviation de l'étran-  
ger par espace aérien de la Suisse est interdit. On s'y  
opposera, le cas échéant, par tous les moyens. D'autre  
part, il est interdit aux avions suisses de sortir d'une  
certaine zone dans l'intérieur du pays.

Président Confédération.

